

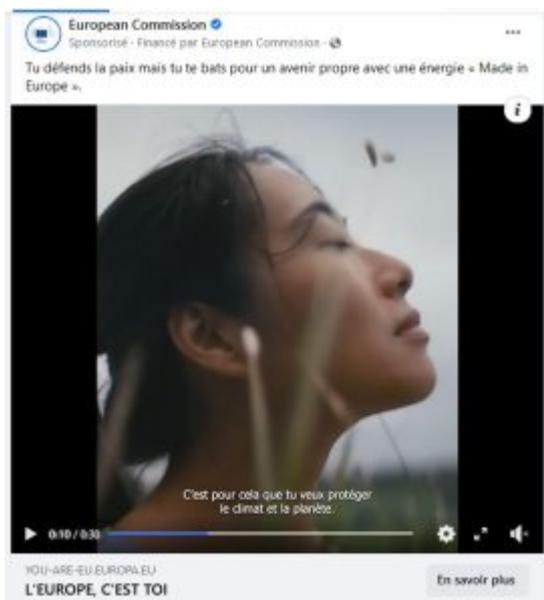
# Fin du bonus écologique : Macron souffle encore le chaud et le froid...

écrit par Maxime | 10 octobre 2022



Pour gagner les élections du printemps, la coalition

**implicite LREM-NUPES avait misé sur l'écologie, suivant les directives européennes soutenues à grand renfort de publicité, y compris sur Facebook comme le montre la capture d'écran ci-dessous...**



Quoi de mieux, pensaient-ils, pour faire diversion sur les questions nationales et barrage aux patriotes que de brandir l'argument de "sauver la planète" contre les menaces que l'activité humaine des particuliers et des entreprises ferait peser sur elle.

Enfin, surtout celle des particuliers selon la coalition implicite des sieurs Macron et Mélenchon, coupables d'arroser leur jardin, d'avoir une maison ou un appartement trop mal isolés, de se chauffer au gaz, passer le karcher ou rouler en diesel.

Des millions d'ahuris se sont précipités aux urnes pour rendre l'Homme esclave d'une Nature pourtant en grande partie hostile et qu'il a fallu dompter, dominer pour survivre...

Et puis patatras, l'entourloupe a fini par être révélée : tout ça, c'était du flan.

L'essentiel, c'était d'avoir une armada de mondialistes au

pouvoir qui continueraient à desservir les intérêts sécuritaires, identitaires et économiques des Français.

**Alors que Borne électrique avait promis de faire de l'écologie la priorité du quinquennat, et qu'on y croyait tous, invitant les Français à investir dans les véhicules électriques, volte-face de la Bornée au pouvoir : le bonus écologique va diminuer, voire disparaître.**

L'achat d'un véhicule électrique ne confèrera pas les mêmes avantages en 2023 qu'en 2022, le bonus baissant à coup sûr de 1.000 € et n'étant même plus que de 1.000 € tous ronds pour un véhicule valant plus de 47.000 €.

Enorme somme, à priori. Et pourtant, tout étant plus cher en électrique, c'est le prix d'entrée pour l'achat d'un véhicule familial.

Pour les véhicules dont le prix d'acquisition est inférieur, le "bonus" passe de 6.000 € à 5.000 €.

On voit là l'influence de LFI sur la politique gouvernementale, là où les communistes au moins ont l'intelligence de ne pas être hostiles au nucléaire.

Chez Méluche et consorts, on le savait déjà, il n'y a rien à sauver. Donc même l'électrique est censé ne pas être assez bon pour la planète...

Il faut dire que même les thuriféraires de la voiture électrique relativisent sa "propreté".

*L'impact des véhicules électriques sur l'environnement est moindre*

*Globalement, [l'impact des véhicules électriques sur l'environnement](#) et la santé publique est bien meilleur que celui des modèles thermiques. **Toutefois, il dépend de la***

*chaîne d'approvisionnement en matières premières, de la fabrication des éléments du véhicule, de la source électrique pour la recharge, de l'usage de l'engin, de son recyclage en fin de vie.*

*Les différents acteurs concernés par ces différents points s'activent pour s'améliorer, parfois sous la pression de l'Europe et des ONG. Ce que l'on peut cependant affirmer, c'est que sur son passage, une voiture électrique n'émet pas de polluants chimiques et ne rejette pas de CO2. Reste le cas des particules fines que vous retrouverez ci-après dans les inconvénients.*

<https://www.automobile-propre.com/dossiers/voiture-electrique-avantages-et-inconvenients/>

Les satans au pouvoir brûlent donc aujourd'hui ce qu'ils ont adoré hier, conformément à l'orientation générale du gouvernement consistant à changer en permanence d'avis, comme des girouettes, semblables à Mike le poulet qui courait encore dans tous les sens 18 mois après sa décapitation ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Mike\\_le\\_poulet\\_sans\\_t%C3%A4te](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mike_le_poulet_sans_t%C3%A4te))...

**Macron, telle une climatisation réversible qui dysfonctionnerait, souffle encore le chaud et le froid...**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14391>

## **Montant du bonus écologique**

Le barème sera abaissé de 1 000 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et non à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme initialement prévu par le décret du 29 décembre 2021.

Le décret relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants est paru au *Journal officiel* le 30 juin 2022.

## Évolution du bonus écologique

Catégories	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2022	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Véhicules électriques (taux de CO <sub>2</sub> = 0g/km) de moins de 47 000 €	27 % du prix plafonné à 6 000 € plafonné à 4 000 € (personne morale)	27 % du prix plafonné à 5 000 € plafonné à 3 000 € (personne morale)
Véhicules électriques (taux de CO <sub>2</sub> = 0g/km) de 47 000 € à 60 000 €	2 000 €	1 000 €
Camionnettes neuves électriques (taux de CO <sub>2</sub> = 0g/km)	40 % du prix plafonné à 7 000 € plafonné à 5 000 € (personne morale)	40 % du prix plafonné à 6 000 € plafonné à 4 000 € (personne morale)
Véhicules fonctionnant à l'hydrogène (taux de CO <sub>2</sub> = 0g/km) de plus de 60 000 €	2 000 €	1 000 €
Véhicule hybride rechargeable (taux de CO <sub>2</sub> entre 21 et 50g/km) de 50 000 € au maximum et autonomie > à 50 km	1 000 €	0 €

*À savoir : pour les véhicules commandés avant le 31 décembre 2022, la période de facturation sera possible jusqu'au 30 juin 2023.*

**Alors finalement, pourquoi parler de "voiture propre", comme le fait le gouvernement, si, prétendant faire de l'écologie sa priorité, il baisse pourtant le bonus aidant les ménages**

**à investir dans un véhicule électrique et ce, alors que le prix de l'électricité va augmenter ?**

**Pour continuer à stigmatiser les véhicules thermiques, pardi... Ils ne sont plus à une contradiction près !**